Envoyé en préfecture le 22/09/2023 Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le

ID: 069-216900647-20230921-D2023_49-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

Le mercredi vingt septembre deux mille vingt-trois le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

<u>Membres présents</u>: Philippe MARION; Yves RACHEDI; Marie-Thérèse DARIER; Serge DREVON; Carmen SENTA-LOYS; Christian MEA; Béatrice TRANCHAND; Youri LAROCHE; Sophie CETIN; Martine MOUTON; Valérie MIGNOT.; José GARCIA; Sandrine SALANEUVE; Jérôme MORGANT; Laura MOUNIER; Alexandre MARZUCCHI; Isabelle DESCHAMPS; Sylvie DIANI; Cécile MICHEL; Stéphane BOULAHBAS; Gaëlle FRERY-RIGALDIES; Magalie VEYRIER;

<u>Membres absents</u>: Kati SZAKALY; Mégane ROMAND; Jocelyn GABRY; Annick SOUCHON-MARTINET; Valérie MIGNOT; Éric MOUNIER

<u>Pouvoirs</u>: Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER; Mégane ROMAND à Carmen SENTA-LOYS; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION; Valérie MIGNOT à Sophie CETIN; Éric MOUNIER à Sylvie DIANI

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 21 Nombre de voix : 27

Date de Convocation: 13 septembre 2023

Secrétaire : Yves RACHED1

2023-49 - AIDE REGIONALE - EPI-CENTRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1511-3;

Vu la convention entre la Région, Vienne Condrieu Agglomération et les Communes membres de l'intercommunalité, relative à l'aide « financer l'investissement de mon commerce de proximité » ;

Considérant que la société EPI-CENTRE a prévu la réalisation de travaux dans son commerce ;

Considérant que cette société a présenté une demande de subvention dans ce contexte ;

Considérant que la demande de la Société EPI-CENTRE présente un montant de travaux de 55 036,36 € HT dont 20 000,00 € sont éligibles à l'aide municipale ;

Considérant que si les demandes remplissent toutes les conditions requises, la Commune verse 15% du montant éligible (le montant plafond étant fixé à 20 000 €) ;

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de statuer sur l'attribution des aides ;

Envoyé en préfecture le 22/09/2023 Reçu en préfecture le 22/09/2023 Publié le

ID: 069-216900647-20230921-D2023_49-DE

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 3 abstentions, décide,

Article 1^{er} : D'attribuer une aide d'un montant de 3 000,00 € à la Société EPI-CENTRE sous réserve des conditions posées à l'article 2 ;

Article 2 : De conditionner le versement de l'aide à la réalisation effective des travaux et à l'ouverture du commerce.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 21 septembre 2023 Le Maire,

Philippe MARION

Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :
- Enregistré en Préfecture le :
- Affiché le :

Le secrétaire de séance Yves RACHEDI

> Pour le Maire, Adjoint délégué Yves RACHEDI